

DOSSIER DE VALIDATION DES ACQUIS

(arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier)

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX CANDIDATS NON BACHELIERS PROCEDURE DE PRESELECTION

ELLE COMPREND :

- Une épreuve sur dossier
- Une épreuve écrite de français (résumé de texte)

CONSTITUTION DU DOSSIER :

Le dossier doit être composé des pièces suivantes :

- Une photo d'identité
- Une demande d'autorisation à se présenter aux épreuves avec les motivations
- Copie d'une pièce d'identité
- Le niveau d'enseignement général avec **justificatif** (certificat de scolarité)
- Copie des titres et diplômes obtenus
- Les emplois successifs exercés avec **certificats de travail** du ou des employeurs indiquant l'adresse, **la durée** pendant laquelle les emplois ont été occupés, **l'appréciation** et notation. (3 ans dans le médico-social et 5 ans dans les autres domaines)
- Les attestations relatives aux cycles de formation professionnelle continue suivis
- 2 enveloppes autocollantes libellées à votre adresse et affranchies au tarif normal.

CE DOSSIER AVEC TOUTES LES PIÈCES DEMANDÉES DOIT ÊTRE DÉPOSÉ À :

ARS GUYANE
Direction de la régulation de l'offre de soins et du médico-social
66 rue des Flamboyants
97300 CAYENNE

Du 09 au 27 octobre 2017 à 12 heures 30 mn précises.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

L'épreuve écrite de français aura lieu le **24 novembre 2017.**

Une note sera attribuée pour le dossier (/20) et pour l'épreuve de français (/20). Il faut avoir la moyenne pour obtenir la validation des acquis. *Une note inférieure à 7 sur 20 à l'une des épreuves est éliminatoire.*

Affichage des résultats le 05 décembre 2017 à l'ARS.

Une attestation sera délivrée aux candidats reçus afin qu'ils puissent faire leur inscription au concours d'infirmier organisé par l'IFSI de Cayenne.

Contact IFSI : tél : 05 94 28 96 42 / Fax 0594 28 71 38
IFSI – Campus St Denis, avenue d'Estrées à Cayenne.